

Paris, le 07/09/2022

## **SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : LES PROFESSIONNELS DE LA MAINTENANCE PROPOSENT UN PREMIER PLAN D'ÉCONOMIE DE CONSOMMATION DE 1,4 À 2,1 TWH**

**C'est la proposition que l'organisation professionnelle représentant les experts de la maintenance vient de faire aux pouvoirs publics après une série de rencontres à Matignon et auprès des conseillers énergie des ministres Agnès Pannier-Runacher et Christophe Béchu.**

**Roland BOUQUET (Président du SYNASAV) et Cyril RADICI (Directeur général) nous expliquent.**

**RB** : « Pour mieux comprendre la genèse de notre plan, voici quelques éléments de contexte.

Avec l'entrée des troupes russes en Ukraine fin février, nous savions que le marché des énergies serait malmené, mais tout de même pas au point de devoir envisager l'éventualité de ruptures d'approvisionnement hivernales en Europe et qui plus est en France. Et c'est pourtant maintenant une probabilité à intégrer.

Quand la problématique glisse d'une dimension purement économique à des enjeux stratégiques d'approvisionnement des États, on change d'échelle, et cela signifie que les choses sont à prendre très au sérieux.

L'annonce au 14 juillet, par le Président de la République, d'un projet de « plan national de sobriété énergétique » à venir pour septembre a confirmé notre perception du niveau de gravité de la situation, et avec la nécessité pour nous, organisation professionnelle, de prendre nos responsabilités et très probablement devoir se mobiliser à brève échéance.

C'est ce que nous avons fait fin juillet en constituant un groupe de travail adhoc, piloté par Cyril RADICI, réunissant l'ensemble de nos administrateurs & chefs d'entreprises et nos permanents très au fait des problématiques concernées. »

**CR** : « Dès juillet, nous avons anticipé nos prises de rendez-vous sur septembre avec les ministères concernés et Matignon, avant même de débiter nos travaux.

Nous avons avancé très rapidement sur le sujet des actions envisageables en matière de sobriété énergétique en capitalisant sur les réflexions déjà menées en février lors du dépôt de notre contribution (17 propositions) pour la Stratégie française sur l'énergie et le climat.

Les annonces d'Élisabeth Borne du 29 août ont donc naturellement trouvé un fort écho au SYNASAV dans la mesure où nos professionnels et experts de la maintenance sont des spécialistes de la sobriété énergétique. C'est là le cœur de leur

métier, l'essence même de leur profession. Entretien et maintenir les systèmes de chauffage, de ventilation, de climatisation, et de production d'eau chaude sanitaire c'est les rendre plus efficaces et performant et par conséquent moins énergivore. »

**RB** : « Les évidences sont toujours bonnes à rappeler. L'entretien permet de réaliser des économies d'énergie. L'ADEME rappelle dans ses publications qu'une chaudière entretenue chaque année par un professionnel consomme de 8 à 12 % de moins d'énergie qu'une non entretenue. C'est ce fil rouge qui nous a guidé au moment de rédiger une première proposition de plan d'actions destiné aux pouvoirs publics. Je précise bien que c'est une première proposition et qu'elle en appelle d'autres.

La temporalité des actions est importante. Il nous faut, pour nous SYNASAV, prendre notre part et nos responsabilités pour contribuer à l'effort commun et faire en sorte que l'hiver prochain se passe le mieux possible, c'est l'urgence du moment. La période de chauffe débute courant septembre dans certaines régions !

Mais il nous faut également poursuivre une dynamique en cours visant à tenir les -10% en 2 ans annoncé dans le plan national de sobriété énergétique. Tout en maintenant nos efforts pour contribuer à une sortie de la France des énergies fossiles à l'horizon 2050 avec une réduction de 40% des consommations. »

**CR** : « Effectivement, l'urgence de la situation pour cet hiver, ne doit pas nous détourner de nos objectifs à moyen et long terme.

Sur la stratégie énergétique française, annoncée par le Président de la République, elle repose sur quatre piliers : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, l'accélération du développement des énergies renouvelables (EnR) et la relance de la filière nucléaire française.

Les professionnels de la maintenance sont en mesure d'agir de concert avec les pouvoirs publics sur trois de ces piliers :

- La Sobriété énergétique : **FAIRE CONSOMMER MOINS**
- L'Efficacité énergétique : **FAIRE CONSOMMER MIEUX & AUTREMENT**

- Contribuer à l'accélération du **développement des énergies renouvelables (EnR)** en préconisant les solutions les plus adaptées.

Comme l'a rappelé mon Président, l'urgence c'est de pouvoir déjà passer l'hiver dans les meilleures conditions possibles, à savoir éviter les ruptures d'approvisionnement et par conséquent tout mettre en œuvre pour générer le plus d'économies d'énergie possibles. **Faire consommer moins est donc la priorité court terme.**

Nous savons que pour les ménages français, le plus gros poste de consommation c'est le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire. Pour pouvoir agir vite et fort il nous a donc fallu réfléchir autour de cet axe.

**Quelles actions mener avec les pouvoirs publics pour générer le plus grand volume d'économies possible dans des délais qui soient les plus courts possibles ?**

#### ACTION 1

#### **FAIRE ENTREtenir LES CHAUDIÈRES NON ENTREtenUES**

D'après « Les Chiffres clés de l'énergie » de 2020 publiés par le Commissariat général au développement durable, on estime que sur les 29 363 000 résidences principales, le parc des chaudières est évalué à 15,4 millions d'appareils (gaz & fioul) pour une consommation d'énergie annuelle de 175,2 TWh (soit environ 11 344KWh en moyenne par chaudière).

Malgré l'obligation, 26% des chaudières en France ne sont pas entretenues au sens de de l'arrêté du 15/09/2009 : « chaque année, par un professionnel qualifié. » (Étude nationale BVA-SYNASAV 2015).

L'étude datant de 2015, en prenant une hypothèse basse de 20% du parc des chaudières non entretenu, cela représente plus de 3 millions de chaudières.

En s'appuyant sur une surconsommation de 8 à 12 %, on obtient entre 2,8 TWh (8%) et 4,2 TWh (12%).

8%	12%	Équivalences
2 803 200 000	4 204 800 000	KWh
2 803 200	4 204 800	MWh
2 803	4 205	GWh
<b>2,8</b>	<b>4,2</b>	<b>TWh</b>

Par conséquent, en se basant sur l'hypothèse la plus faible (8% d'économie), la maintenance annuelle de ces chaudières permettrait une

économie de consommation globale de près de 2,8 TWh.

**Dans l'hypothèse de réussir à faire entretenir à minima la moitié de ces chaudières non entretenues, cela permettrait de générer une économie de l'ordre de 1,4 TWh.**

Faire entretenir à minima un tiers de ces chaudières non entretenues permettrait une économie de près de 1 TWh.

**L'action prioritaire recommandée aux pouvoirs publics est donc d'inciter les utilisateurs de chaudières non entretenues à en faire entretenir son système de chauffage par un professionnel qualifié dès que possible. »**

**RB** : « Des leviers simples pourraient permettre de favoriser l'entretien de ces appareils qui ne sont pas entretenus, vérifiés et réglés par un professionnel. Nous recommandons :

- D'intégrer la maintenance annuelle des systèmes de chauffage à la Campagne nationale de sensibilisation aux écogestes.
- De créer un Crédit d'impôt maintenance (sur la base d'une Attestation d'entretien à fournir transmise par une entreprise de maintenance qualifiée)
- De créer un Chèque maintenance (à faire valoir auprès d'une entreprise de maintenance qualifiée).

Sur ce dernier point, les ménages en situation de précarité énergétique pourront également contribuer à l'effort national d'économie d'énergie tout en bénéficiant d'une réduction de leur facture énergétique.

Actuellement, il faut savoir que le coût d'un entretien de chaudière est nettement compensé par les économies qu'il génère, avec l'avantage d'améliorer très sensiblement la durée de vie de l'équipement (plusieurs années) tout en limitant l'impact environnemental. Avec les perspectives très haussières des coûts des énergies, faire entretenir son équipement par un professionnel est l'un des premiers écogestes à mettre en œuvre.

Et ce sera d'autant plus vrai à mesure que le coût des énergies va augmenter.

#### ACTION 2

#### **RAPPELER AUX OCCUPANTS DES LOGEMENTS LES ÉCOGESTES**

Le premier des écogestes c'est de n'utiliser que l'énergie nécessaire.

Nos professionnels recommandent donc des consignes de températures qui soient adaptées aux usages et aux situations :

- 17°C chambres
- 22°C Salle de bain (quand on l'utilise)
- 19°C pièces à vivre (base RE2020)
- Baisser d'1°C = 7% de baisse de consommation

### **Mais l'individualisation des consignes de chauffage nécessite régulation et programmation**

- **Régulation et programmation = 5 à 15% de baisse de consommation**

Nous recommandons :

- La régulation par sonde extérieure = 10 à 25 % d'économies d'énergie tout en garantissant un confort thermique élevé.
- L'installation de Thermostat d'ambiance
- La pose de Robinets thermostatiques
- Le réglage de la Température de départ d'eau chaude chaudière entre 50 et 60°C (suivant taille de l'installation)
- Une Consigne d'eau chaude sanitaire à 55°C
- Les robinets mitigeurs sur la position la plus froide après chaque utilisation afin d'éviter les démarrages intempestifs de la chaudière
- Lorsque j'aère je coupe le chauffage de ma pièce

### **ACTION 3**

#### **CONTRIBUER À LA DIFFUSION DES MESSAGES ET RECOMMANDATIONS**

Nos entreprises SYNASAV réalisent plus de 14 millions d'interventions chaque année, majoritairement chez des particuliers.

Elles assurent le suivi d'un parc de chaudières de plus de 12 millions d'appareils. C'est autant d'occasions de pouvoir échanger avec les particuliers au sein même de leur logement et répondre à leurs interrogations.

Cette proximité avec les occupants et la confiance qu'ils accordent aux professionnels qui entretiennent leurs solutions est un atout pour transmettre des messages.

La saison de chauffe qui débute courant septembre est une opportunité pour relayer les messages des professionnels de la maintenance et des pouvoirs publics lors des visites d'entretien et de SAV, lors des transmissions des factures & attestations, des devis etc.

### **ACTION 4**

#### **FINALISER LA FICHE CEE DÉSEMOUAGE PROPOSÉE PAR LE SYNASAV**

63 % des systèmes de chauffage ont choisi l'eau comme fluide caloporteur.

Traitement de l'eau et désembouage sont indispensables aux différents stades de l'exploitation.

**Un tiers des pannes proviennent d'un défaut de qualité d'eau.**

**Une installation de chauffage embouée = 17% de surconsommation avec chaudière condensation  
27% de surconsommation avec une Pompe à Chaleur.**

#### **Les recommandations techniques :**

- Nettoyage, rinçage et injection d'inhibiteurs (contre la corrosion, les boues, le tartre) dans le circuit de chauffage.
- Pose d'un pot à boues.
- Surveillance annuelle de la qualité de l'eau du circuit chaque année au moment de l'entretien annuel.

**Pour favoriser le désembouage des installations, le SYNASAV est à l'initiative d'une demande de création d'un « CEE Désembouage ». Les études et analyses sont en cours de finalisation.**

### **ACTION 5**

#### **LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE PASSE PAR LA MAINTENANCE DE TOUS LES SYSTÈMES DU LOGEMENT**

À l'image de nos recommandations pour l'entretien des chaudières, **tous les systèmes du logement (chauffage, production d'eau chaude sanitaire, ventilation, climatisation) devraient-êtré vérifiés et entretenus chaque année par un professionnel qualifié et d'autant plus quand ils bénéficient d'aides publiques.**

Nos professionnels interviennent trop souvent en SAV sur des équipements ayant bénéficié d'aides publics et qui n'ont jamais été entretenus. On constate que les performances attendues ne sont plus là, et que les objectifs visés (économies d'énergie & réduction de l'impact environnemental) ne seront jamais atteints.

L'entretien garantit dans le temps : un **fonctionnement optimal** de l'équipement, le **maintien de ses performances**, sa **durabilité**, sa **fiabilité**, sa **sobriété énergétique**, le **suivi de son**

**impact environnemental**, son **adaptation au mode de vie des occupants** (dont le nombre et les besoins peuvent fortement varier dans le temps).

L'obligation annuelle d'entretien existe déjà depuis 2009 pour les chaudières (combustible gazeux, liquide, solide) et biannuelle depuis 2020 pour les pompes à chaleur (PAC).

Ces obligations ne sont pas respectées, à la fois par ignorance et par manque de contrôle. **La situation pourrait-être grandement améliorée par le conditionnement de l'octroi des aides publiques à la fourniture d'une copie d'un contrat d'entretien avec une entreprise de maintenance qualifiée.**

Dans le cas des locations, l'entretien des systèmes équipant les logements étant à la charge du locataire, **lier l'obligation de fournir une attestation d'entretien de la chaudière à l'assureur (assurance habitation)** semblerait une alternative intéressante pour tous bailleurs.

L'économie réalisée par l'entretien de sa solution de chauffage couvre à elle seule son coût. »

**RB** : « Ce premier plan d'actions vient d'être remis en mains propres à Matignon, au Ministère de la Transition énergétique et au Ministère de la Transition écologique.

Nous finalisons actuellement notre guide conseil qui sera remis à nos adhérents et qui intégrera deux volets : le rappel des actions prioritaire de notre Plan de sobriété énergétique avec nos recommandations de déploiement. Et des conseils et recommandations spécifiques aux économies d'énergie réalisables au sein même de l'entreprise.»